



(11) **EP 0 943 556 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
22.09.1999 Bulletin 1999/38

(51) Int. Cl.⁶: **B65D 75/36**

(21) Numéro de dépôt: 98420049.3

(22) Date de dépôt: 16.03.1998

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:

- **Castillon, Alain**
42000 St.Etienne (FR)
- **Braconnot, Olivier**
43500 St. Pal en Chalençon (FR)

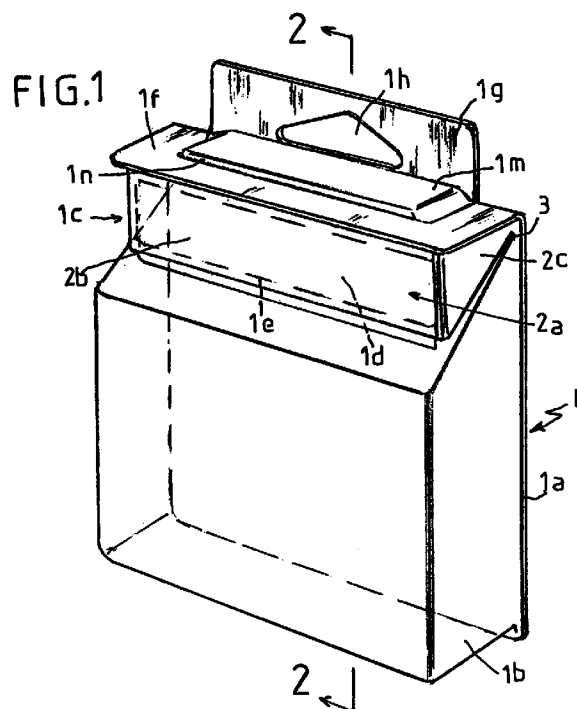
(71) Demandeurs:

- **Velfor-Plast S.A.**
43500 Saint Pal en Chalençon (FR)
- **Graph Concept Sàrl**
42000 Saint Etienne (FR)

(74) Mandataire:
Dupuis, François et al
Cabinet Laurent et Charras,
3 Place de l'Hôtel-de-Ville,
BP 203
42005 St. Etienne Cédex 1 (FR)

(54) Emballage présentoir pour articles divers

(57) Cet emballage présentoir pour articles divers est remarquable en ce qu'il est agencé avec une plaque support (1) susceptible de présenter au moins deux zones distinctes adjacentes avec au moins une première zone agencée avec une première coque (1b), profilée rapportée et fixée de toute manière appropriée à la dite support, et définissant un volume de rangement et de stockage de produits de toute nature, et au moins une seconde zone agencée avec une deuxième coque (2) ayant une fonction de couvercle, solidarisé à la plaque support et susceptible, après pivotement d'une partie correspondante de la plaque support, de venir coiffer et chevaucher tout ou partie de la première coque et notamment une zone d'ouverture (1e) préformée et préétablie, incluant au moins un moyen de protection provisoire (1d) et permettant, après enlèvement dudit moyen d'avoir accès à l'intérieur de ladite première coque et de prélever le ou lesdits produits sélectionnés, et en ce que ledit emballage présentoir est ainsi agencé pour assurer une première fonction de présentation de produits et une seconde fonction de réceptacle pour le stockage des produits après ouverture pour le premier prélèvement et utilisation d'au moins un produit contenu.



EP 0 943 556 A1

Description

[0001] L'invention se rattache au secteur technique des emballages présentoirs, notamment réalisés à partir d'un support agencé avec un ou plusieurs volumes formant coques, thermoformées ou injectées ou autres, permettant le rangement d'articles divers. Ces supports peuvent avantageusement être agencés avec un ou des moyens

permettant leur présentation verticale avec un embrochement sur des axes supports établis dans les linéaires de magasins. Ces supports peuvent être agencés avec une face de fond présentant des moyens adhésifs ou autoagrippants permettant la fixation.

[0002] Le rangement d'articles divers dans ce type de d'emballage présentoir, ou carte présentoir est largement banalisé. L'avantage de telles présentations réside dans le fait que les produits sont visuellement apparents pour l'acheteur potentiel, tout en garantissant leur protection puisque la coque assure en quelque sorte une inviolabilité d'accès à l'intérieur de la ou des chambres réceptrices des produits, sauf à découper ladite coque à l'aide d'un outil coupant, ou la séparer de la face de fond.

La partie support peut être réalisée en un matériau plastique ou en carton, être imprimée ou non, et d'une manière générale présentée toute impression souhaitée à caractère informatif ou publicitaire.

De telles cartes présentoirs, si elles sont pratiques pour la désignation et la vente, sont par contre immédiatement jetables après déchirure de la coque pour le prélèvement des produits destinés à être utilisés.

Soit la face support arrière a été déchirée à l'aide d'un outil coupant, ciseaux, cutter, couteau ou autre, soit la partie thermoformée, injectée, ou autre, à l'endroit de sa zone de liaison a été déchirée et séparée de la face support, et on obtient le même résultat. Il s'agit donc d'emballages jetables destinés à être détruits ensuite.

[0003] Un tel concept peut présenter des inconvénients. Par exemple, lorsque les emballages présentoirs permettent la vente d'une pluralité de petits produits peu volumineux et peu encombrants, de type vis, écrous, chevilles et similaires, et tous autres produits dans toutes applications, il est nécessaire ensuite de stocker lesdits produits dans un autre réceptacle puisque l'emballage de vente est perdu.

[0004] La démarche du Demandeur donc était d'examiner les possibilités de pouvoir réaliser à la fois un emballage présentoir destiné à la vente d'articles divers, et puisse être réutilisé à titre de moyen de stockage des produits, après prélèvement d'au moins un des produits préalablement rangés.

Un autre but recherché selon l'invention était de réaliser un nouvel emballage présentoir de fabrication simple, de manipulation aisée et qui offre dans tous les cas d'utilisation, soit en tant que présentation, soit en tant que stockage, une préservation des produits qui sont stockés.

[0005] Un autre but recherché était de concevoir un nouvel emballage présentoir qui puisse être fabriqué selon un procédé dans des conditions économiques satisfaisantes, eu égard à la double fonction recherchée.

Selon une première caractéristique de l'invention, l'emballage présentoir est agencé avec une plaque support susceptible de présenter au moins deux zones distinctes adjacentes avec au moins une première zone agencée avec une première coque, profilée rapportée et fixée de toute manière appropriée à la dite support, et définissant un volume de rangement et de stockage de produits de toute nature, et au moins une seconde zone agencée avec une deuxième coque ayant une fonction de couvercle, solidarisé à la plaque support et susceptible, après pivotement d'une partie correspondante de la plaque support, de venir coiffer et chevaucher tout ou partie de la première coque et notamment une zone d'ouverture préformée et préétablie, incluant au moins un moyen de protection provisoire et permettant, après enlèvement dudit moyen d'avoir accès à l'intérieur de ladite première coque et de prélever le ou lesdits produits sélectionnés, et en ce que ledit emballage présentoir est ainsi agencé pour assurer une première fonction de présentation de produits et une seconde fonction de réceptacle pour le stockage des produits après ouverture pour le premier prélèvement et utilisation d'au moins un produit contenu.

[0006] Selon une autre caractéristique, ladite première coque est agencée sur sa face apparente avec une ou plusieurs zones pouvant constituer des zones d'ouverture d'accès à l'intérieur de ladite première coque en vue du prélèvement des produits, ladite première coque comprenant au moins un compartiment de stockage des produits.

[0007] Ces caractéristiques et d'autres encore sortiront bien de la suite de la description.

[0008] Pour fixer l'objet de l'invention illustrée d'une manière non limitative aux figures de dessins où

- La figure 1 est une vue en perspective de l'emballage présentoir selon l'invention, dans sa position d'utilisation ordinaire.
- La figure 2 est une vue en coupe longitudinale selon la ligne 2.2 de la figure 1.
- La figure 3 est une vue similaire à la figure 1 après relevage du couvercle permettant l'accès à la zone d'ouverture établie sur la première coque.
- La figure 4 est une vue en coupe longitudinale selon la ligne 4.4 de la figure 3.
- La figure 5 est une vue de face de l'emballage présentoir.
- La figure 6 est une vue en coupe transversale selon la ligne 6.6 de la figure 5.
- La figure 7 est une vue partielle en coupe montrant le verrouillage en position du couvercle sur la forme profilée de la première coque, à l'endroit de sa zone d'ouverture.

- La figure 8 est une vue partielle et en variante d'une autre mise en oeuvre de la figure 7.
- Les figures 9, 10 et 11 sont des vues de dessus à caractère schématique illustrant différentes variantes de réalisation de l'emballage présentoir.
- La figure 12 est une vue illustrant le procédé.

[0009] L'emballage présentoir selon l'invention est référencé dans son ensemble par (E). Cet emballage présentoir est destiné au rangement et à la présentation de tout produit dans les applications les plus diverses. Lors de la vente de produits, tout en constituant un réceptacle de rangement des dits produits y compris après la première utilisation et prélèvement. Il trouve par exemple des utilisations pratiques pour le rangement et la vente de petits produits de volume peu important.

[0010] Cet emballage présentoir est notamment utilisé pour la vente de produits dans des magasins à grandes surfaces, et en particulier pour être positionné et présenté à la vente sur une broche de suspension.

[0011] Cet emballage présentoir comprend une plaque support (1) de fond, réalisée en tout matériau tel que carton, matière plastique ou autre. La plaque support est de toutes formes et dimensions souhaitées selon les applications. D'une manière connue, ladite plaque support reçoit sur sa face avant une feuille (1a) profilée et mise en forme définitive pouvant définir par exemple un ou plusieurs volumes en forme de coque. Une première coque (1b) est ainsi formée, pouvant être par exemple en matière plastique (1b), thermoformée ou injectée ou autre, de toutes formes et dimensions en fonction des produits à présenter. Ladite feuille est fixée à la plaque support le long de leur contour périphérique par soudure ultrasons ou autre moyen de liaison couramment utilisé dans ce type d'emballage.

[0012] Selon l'invention, la feuille profilée définit un premier volume formant ainsi la première coque, thermoformée ou injectée (1b) agencée avec au moins une zone (1c) établie à tous endroits appropriés et notamment dans sa partie supérieure pour présenter et définir une zone d'accès et d'ouverture permettant de pénétrer à l'intérieur de la coque (1b) en vue du prélèvement du ou des produits. Cette zone (1c) constitue en quelque sorte une fenêtre d'accès à l'intérieur de l'emballage. Cette fenêtre est obturée par un moyen (1d) pouvant être réalisé et constitué par une partie de la coque elle-même en étant séparée du reste de ladite coque par une ou plusieurs lignes de prédécoupe (1e) ou de réduction d'épaisseur créant ainsi une zone d'affaiblissement. Ces dites lignes sont établies lors de la fabrication de la coque. La forme et les dimensions de ladite fenêtre sont variées selon les besoins et la nature des produits qui peuvent être rangés. D'une manière avantageuse, la ou lesdites fenêtres ont une dimension permettant le prélèvement aisé d'un ou de plusieurs produits.

[0013] Dans la mise en oeuvre des dessins corres-

pondant à une réalisation avantageuse de l'invention, la partie supérieure de la coque (1b) est conformée avec un auvent présentant sur sa face avant ladite fenêtre (1c). L'accès à l'intérieur de la coque s'effectue par un déchirement de la ou des lignes de prédécoupe (1c) de manière à enlever et détacher ce moyen (1d) établi sous forme d'une plaque. Selon l'invention, après assemblage de la feuille profilée sur la plaque support est défini un deuxième volume en forme de coque (2) qui a pour fonction notamment de protéger et verrouiller l'accès à la fenêtre établie sur ladite première coque en constituant un couvercle. On décrira par la suite le procédé de fabrication particulier de l'invention permettant de réaliser les différents volumes et coques de l'emballage.

[0014] Plus particulièrement, ladite deuxième coque présente un profil en forme de couvercle (2a) susceptible de venir coiffer la partie correspondante de la première coque à l'endroit de la fenêtre.

[0015] Dans la mise en oeuvre avantageuse des dessins, cette seconde coque est réalisée dans le prolongement de la partie supérieure de la première coque et présente un profil complémentaire (2a) de manière à obturer ladite fenêtre (1c). Plus particulièrement, ladite seconde coque est montée, articulée par rapport à la première coque grâce à la réalisation de zones de plis (3) séparant les coques (1b) et (2).

[0016] La forme en couvercle (2) présente une paroi frontale (2b), des parois latérales (2c) qui viennent s'ajuster sur la fenêtre (1c) de la partie en auvent précitée. Ainsi, la paroi frontale (2b) vient en regard de la fenêtre empêchant son accès.

[0017] Ainsi, la plaque support (1) de l'emballage présentoir peut être pliée dans sa partie supérieure sur tout ou partie de sa largeur. Dans une mise en oeuvre avantageuse, la partie pliable est établie sur un bandeau périphérique (1f) laissant apparaître après pliage une languette (1g) munie d'une découpe (1h) de suspension.

[0018] Selon une autre caractéristique de l'invention, ledit couvercle (2a) et ladite forme en auvent de ladite première coque sont agencés avec des moyens de verrouillage complémentaires permettant la fixation ferme de l'ensemble en vue de préserver l'accès à l'intérieur de la première coque.

[0019] Dans une mise en oeuvre représentée notamment figure 7 des dessins, la partie supérieure du auvent présente une sur-épaisseur (1m) avec un rebord (1n) formant clip et délimitant un rainage gorge ou encoche (1p) de retenue. A cet effet, la partie en forme de couvercle solidarisée à la face support vient s'encliqueter après basculement sous ledit rebord. On obtient ainsi une mise en position ferme et indémontable dudit couvercle, sauf intervention manuelle.

[0020] Dans une variante de réalisation illustrée figure (8), les moyens mâles-femelles de verrouillage du couvercle de la première coque ont été inversés. Sous la partie fenêtre de auvent est préétablie une encoche

(1p) ou gorge recevant à encliquetage un bec (2e) formé en saillie à l'extrémité dudit couvercle.

[0021] Selon une autre disposition de l'invention, il peut être prévu sur le pourtour périphérique du couvercle et de la zone entourant la fenêtre une bande complémentaire détachable reliée l'un à l'autre par des points de saillie, à la manière d'une fermeture de bouteille en matière plastique en assurant l'invulnérabilité et contrôle de celle-ci.

[0022] Sans sortir du cadre de l'invention, l'emballage présentoir peut être agencé de manière à comprendre plusieurs compartiments adjacents permettant le rangement d'articles de références diverses. Ces compartiments sont accessibles par des fenêtres (1c) séparées mais disposées en alignement, de sorte qu'un seul couvercle est susceptible de les obturer. On a représenté, à titre schématique, figure 9, une telle mise en oeuvre.

[0023] On peut envisager comme représentée figure 10 que l'emballage présentoir comprend une zone de stockage des produits compartimentés en deux ou plusieurs volumes, et présentant d'une manière opposée deux couvercles rabattables du type précité.

[0024] On peut envisager également un emballage présentoir comme représenté figure 11 comprenant plusieurs compartiments de réception et de stockage de produits divers, chaque compartiment étant en relation avec une ouverture d'axes du type (1c) précité et un couvercle. La figure 11 représente une forme d'emballage non limitative.

[0025] Il convient également de décrire le procédé de fabrication avantageux de l'emballage présentoir selon l'invention. Celui-ci est réalisé à partir de matériaux en matières plastiques thermoformées ou injectées.

[0026] La première feuille A est initialement plane et conformée au profils à obtenir des différents volumes de la ou des coques du type précité. Cette feuille A est ensuite solidarisée par soudures ultrasons ou autre à une seconde feuille constituant la plaque de fond (1) de l'emballage. L'ensemble ainsi obtenu est ensuite ou simultanément lors de la formation de leur liaison soumis à une opération de découpage à l'aide d'outils appropriés permettant de définir les différents volumes pour la réalisation de la ou des zones de stockage des produits et du ou des couvercles d'obturation des zones d'ouverture ou fenêtres. Le procédé est particulièrement avantageux permettant une mise en oeuvre rapide et dans de bonnes conditions de fabrication et de productivité de l'emballage.

[0027] Les avantages ressortent bien de l'invention, on souligne le nouveau concept d'utilisation de l'emballage présentoir, son faible coût de revient et ses différentes applications.

Revendications

1. Emballage présentoir pour articles divers, agencé avec une plaque support (1) susceptible de présenter au moins deux zones distinctes adjacentes avec

au moins une première zone agencée avec une première coque (1b), profilée rapportée et fixée de toute manière appropriée à la dite plaque support, et définissant un volume de rangement et de stockage de produits de toute nature, et au moins une seconde zone agencée avec une deuxième coque (2) ayant une fonction de couvercle caractérisé en ce que ladite deuxième coque est solidarisée à la plaque support en délimitant un bandeau périphérique (1f) susceptible, après pliage, d'une part de laisser apparaître une languette (1g) et d'autre part, de venir tout d'abord chevaucher la partie supérieure de la coque (1b) conformée avec un auvent, lequel présente sur sa partie supérieure une surépaisseur (1m) et ensuite, venir coiffer notamment une zone d'ouverture (1e) préformée et préétablie, incluant au moins un moyen de protection provisoire (1d) et permettant, après enlèvement dudit moyen d'avoir accès à l'intérieur de ladite première coque et de prélever le ou lesdits produits sélectionnés, et en ce que ledit emballage présentoir est ainsi agencé pour assurer une première fonction de présentation de produits et une seconde fonction de réceptacle pour le stockage des produits après ouverture pour le premier prélèvement et utilisation d'au moins un produit contenu.

2. Emballage présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite première coque est agencée sur sa face apparente avec une ou plusieurs zones pouvant constituer des zones d'ouverture d'accès à l'intérieur de ladite première coque en vue du prélèvement des produits, ladite première coque comprenant au moins un compartiment de stockage des produits.
3. Emballage présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la ou les zones (1c) établies sur la première coque (1b) assurent une fonction de fenêtre d'accès à l'intérieur de l'emballage, la ou lesdites fenêtres étant obturées par un moyen (1d) constitué par une partie de la coque (1b) en étant séparé par une ou plusieurs lignes de prédécoupe (1e) ou de réduction d'épaisseur permettant un déchirement et enlèvement dudit moyen.
4. Emballage présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la partie supérieure de la coque (1b) conformée avec une forme en auvent (1f) présente sur sa face avant un ou des moyens formant fenêtres détachables.
5. Emballage présentoir selon la revendication 4, caractérisé en ce que la seconde coque (2) est réalisée dans le prolongement de la partie supérieure de ladite première coque et présente un profil complémentaire (2a) susceptible d'obturer la ou les

zones formant fenêtres.

6. Emballage présentoir selon la revendication 5, caractérisé en ce que ladite seconde coque est montée, articulée par rapport à la première coque grâce à des zones de pliage (3) séparant les coques (1b) et (2). 5
7. Emballage présentoir selon l'une quelconque des revendications 5 et 6, caractérisé en ce que la seconde coque constitue une forme en couvercle avec une paroi frontale (2b), des parois latérales (2c) qui viennent s'ajuster sur la ou les zones formant fenêtres établies sur ladite première coque. 10
15
8. Emballage présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la languette (1g) est munie d'une découpe de suspension (1h). 20
9. Emballage présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la forme en couvercle de ladite seconde coque et la forme en auvent de ladite première coque sont agencés avec des moyens de verrouillage complémentaires en vue de préserver la fixation de l'ensemble et protéger l'accès à l'intérieur de la première coque. 25
10. Emballage présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le pourtour périphérique de ladite seconde coque formant couvercle, ainsi que la zone entourant la fenêtre de la première coque sont agencés pour recevoir une bande complémentaire détachable assurant l'inviolabilité de l'emballage avant enlèvement de la bande. 30
35
11. Emballage présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce qu'il comprend au moins une zone de réception des produits, la dite zone constituant au moins un compartiment de rangement des produits, et au moins une zone d'ouverture et d'accès à l'intérieur du volume obtenu, et en ce que au moins une forme en couvercle est établie pour obturer la ou les zones d'ouverture précitées. 40
45
12. Procédé de fabrication d'un emballage présentoir selon l'un quelconque des revendications de 1 à 11, caractérisé en ce qu'il consiste à réaliser une première feuille A initialement plane et conformée au profil à obtenir des différents volumes de la ou des coques du type précité, cette feuille A étant ensuite solidarisée par soudures ultrasons ou autre à une seconde feuille constituant la plaque de fond (1) de l'emballage, et en ce que l'ensemble ainsi obtenu est ensuite ou simultanément lors de la formation 50
55

de leur liaison soumis à une opération de découpage à l'aide d'outils appropriés permettant de définir les différents volumes pour la réalisation de la ou des zones de stockage des produits et du ou des couvercles d'obturation des zones d'ouverture ou fenêtres.

FIG. 1

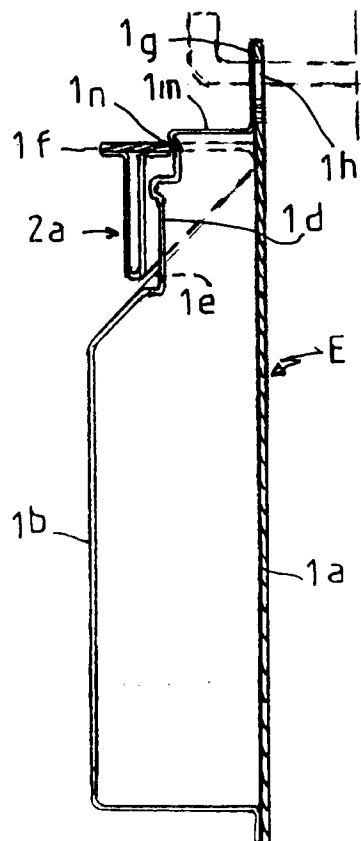
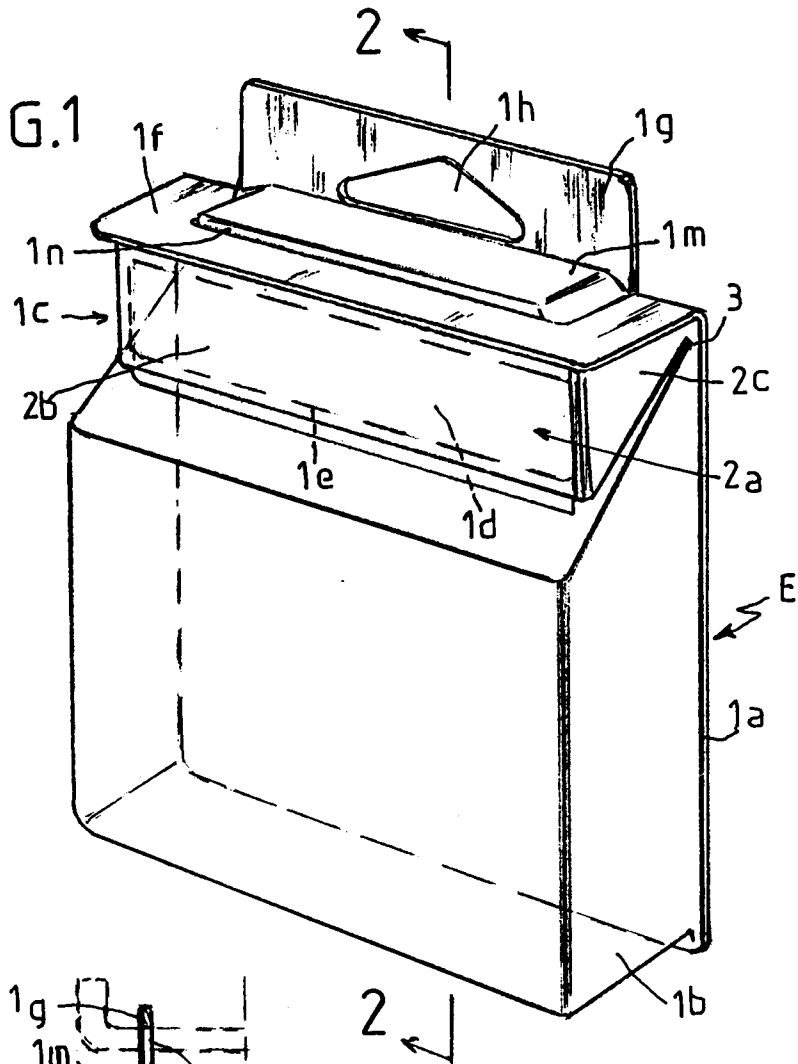


FIG. 2

FIG.3

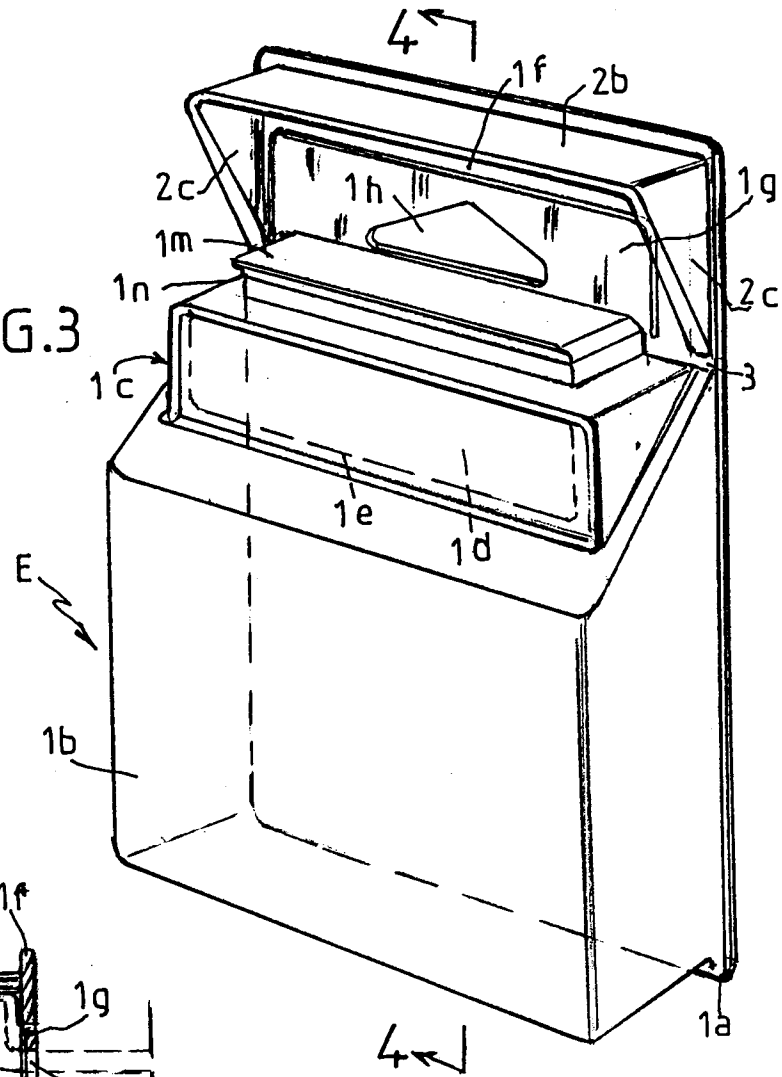
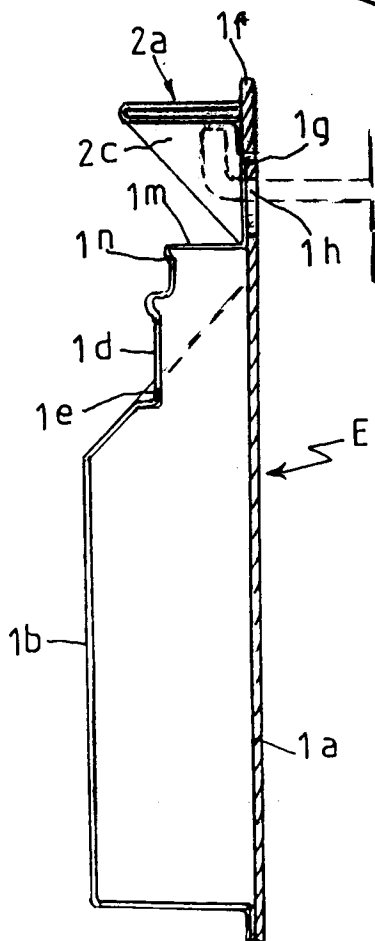
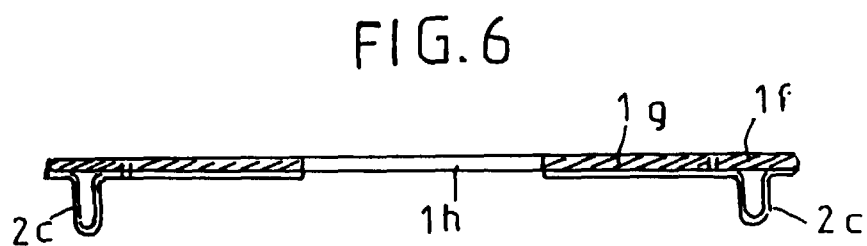
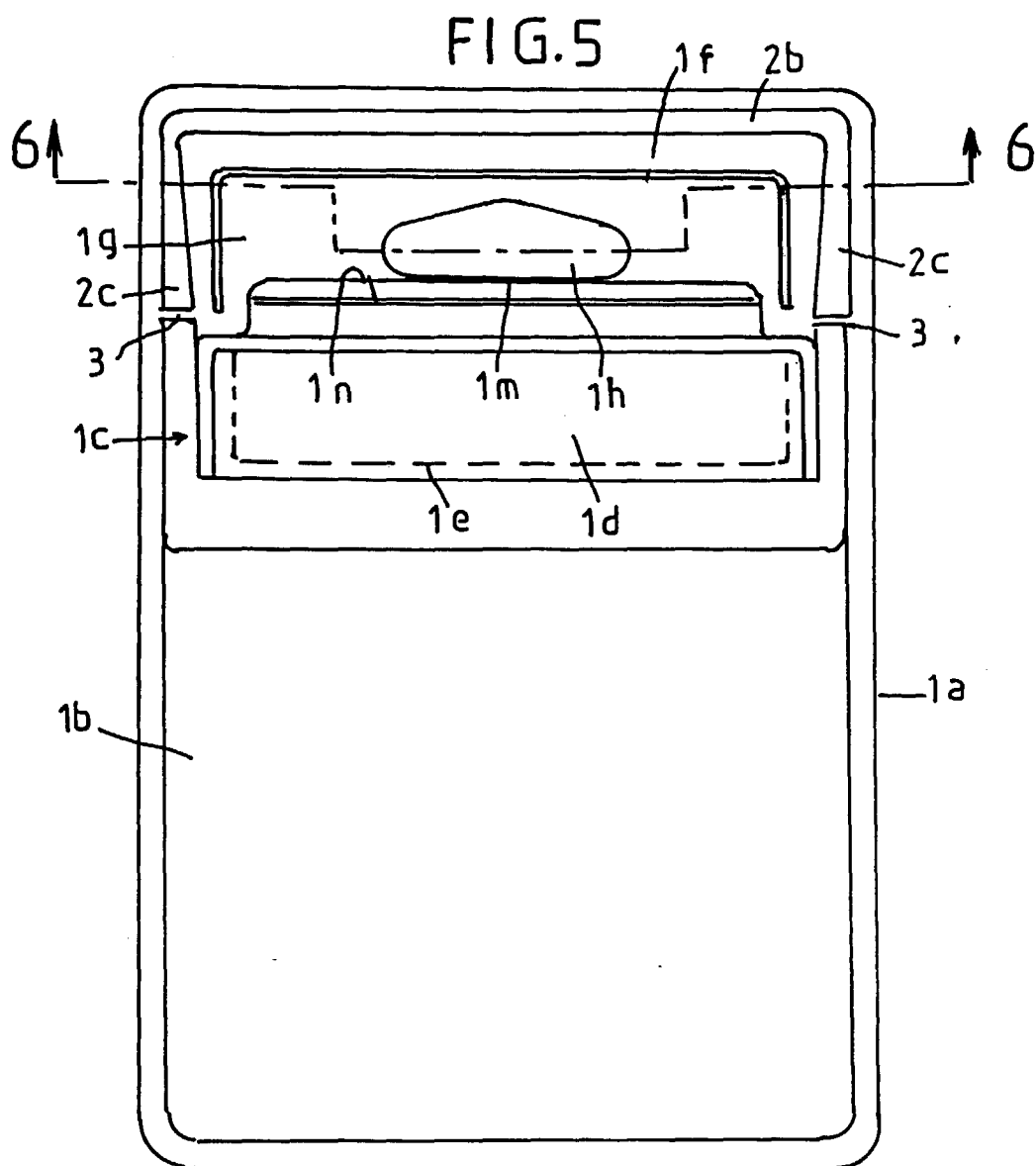
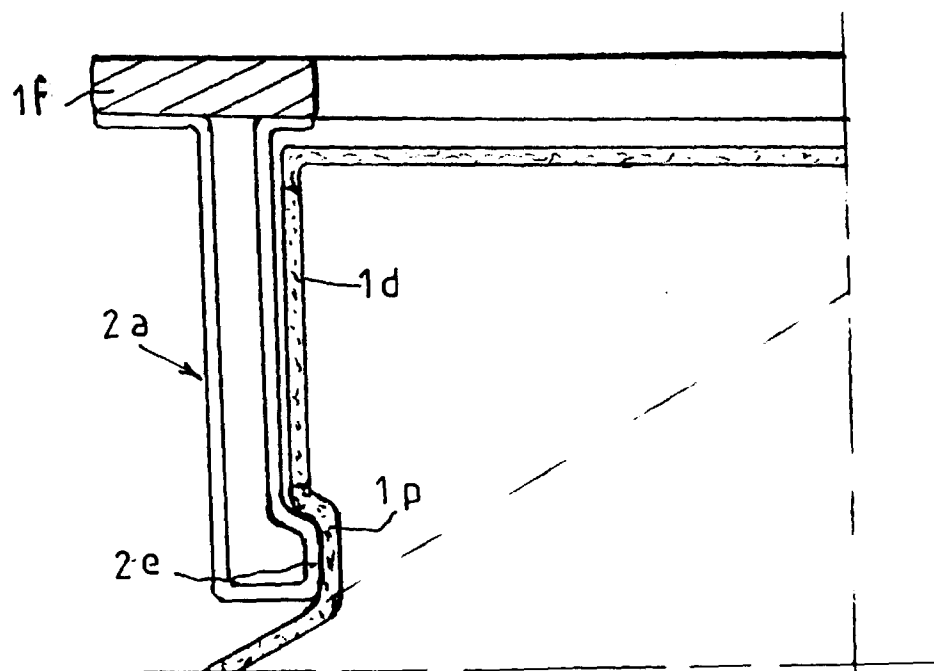
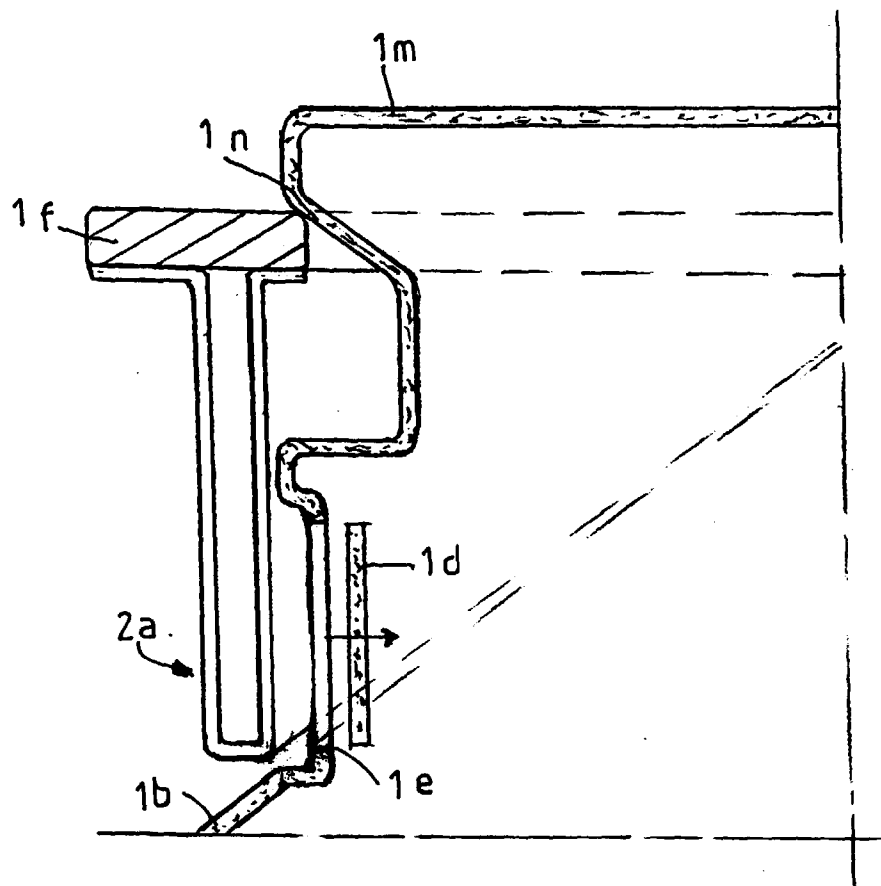
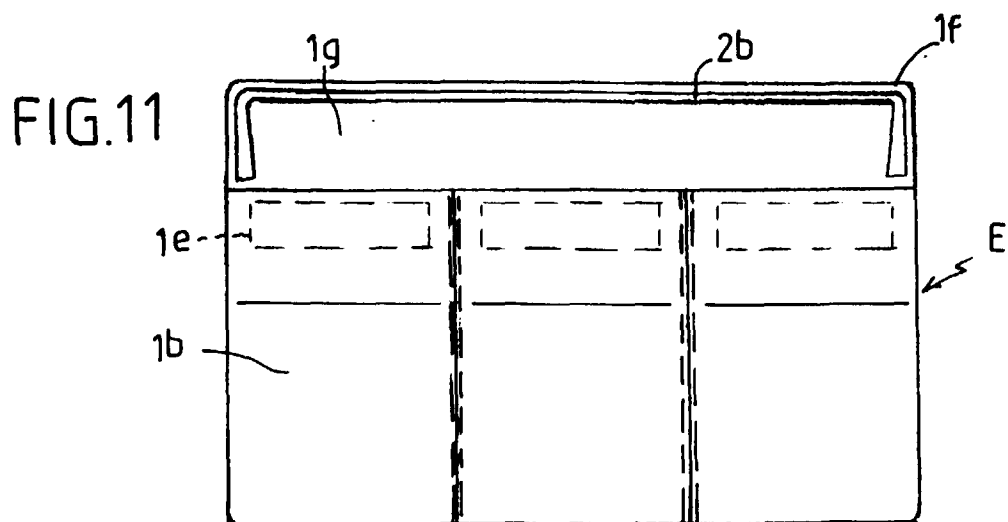
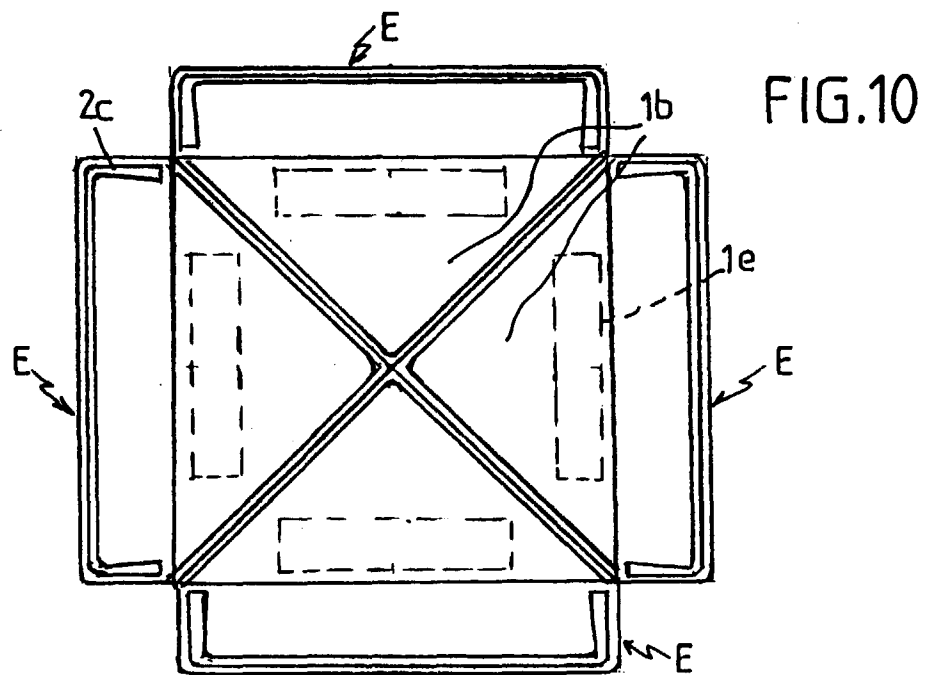
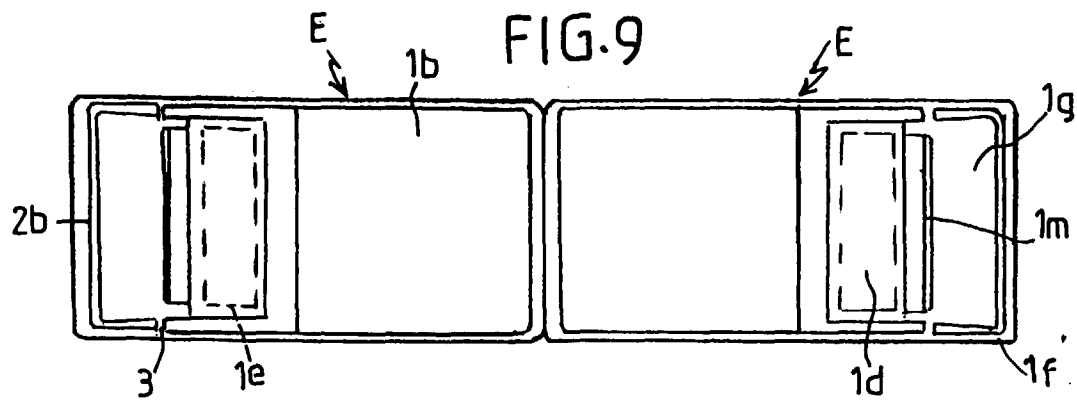


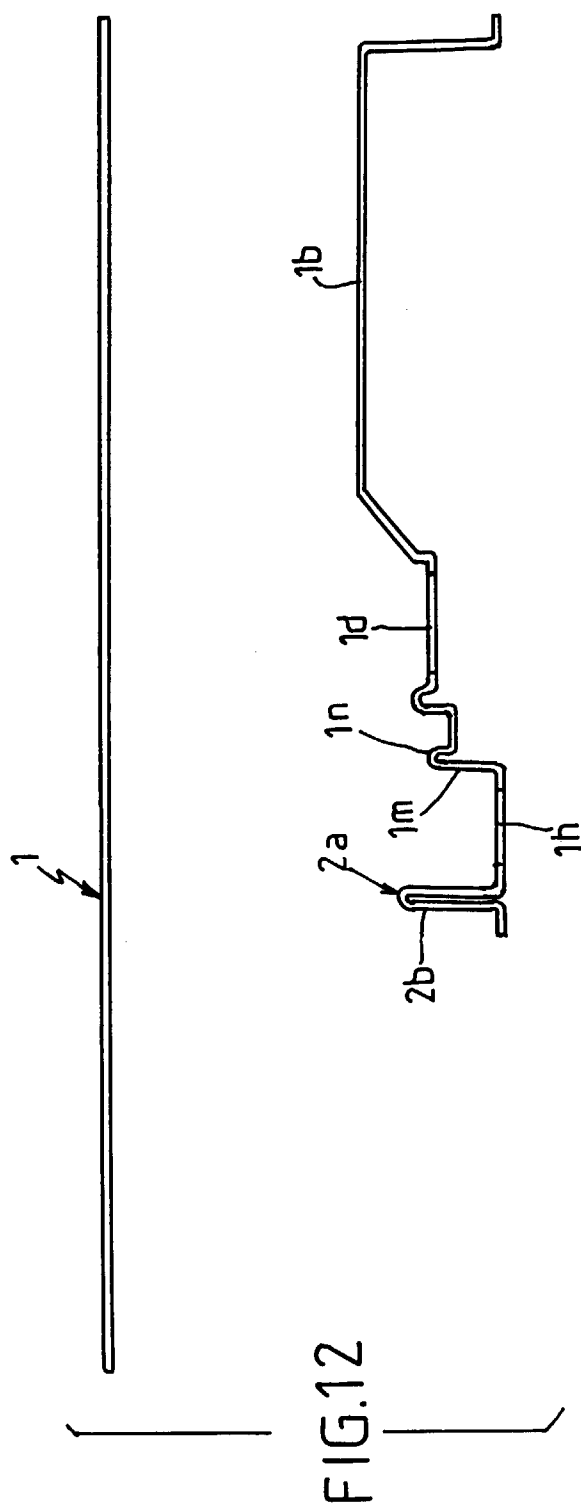
FIG. 4













Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 42 0049

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US 5 012 927 A (BORST) 7 mai 1991 * colonne 3, ligne 4 - colonne 4, ligne 27 * * colonne 6, ligne 29 - ligne 44; figures 1-3,5 *	1,12	B65D75/36
A	US 4 694 960 A (PHIPPS) 22 septembre 1987 * revendication 1; figure 1 *	1,12	
E	FR 2 758 960 A (VELFOR PLAST) 7 août 1998 * revendications 1-12; figures 1-12 *	1-12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 26 août 1998	Examineur Berrington, N
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P4/C02)